



Déplacement salon pro

Par **Quentin C.**, le **18/08/2023** à **16:30**

Bonjour, je suis salarié dans une société du domaine de la cigarette électronique. Je vais bientôt participer à un salon à Marseille alors que j'habite les Landes. On me propose un forfait repas de 25€ PAR JOUR pour les repas ? Je suis bien évidemment obligé de manger à l'extérieur. Me semble t-il pas que le forfait doit être de 19.90 par repas ? Donc 40€ par jour ? Merci pour votre retour. Quentin.

Par **Marck.ESP**, le **18/08/2023** à **17:33**

Bonjour et bienvenue
C'est évidemment bien en dessous du forfait

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/nouvelles-mesures-au-1er-janvier/frais-professionnels.html>

Par **P.M.**, le **18/08/2023** à **17:56**

Bonjour,

La Convention Collective applicable pourrait prévoir une indemnité supérieure et vous ne dites pas ce qu'il en est pour vos autres frais notamment de déplacement et d'hébergement sur place...